EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
29160 – CROZON

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

DATE DE CONVOCATION

26.02.2026

DATE D'AFFICHAGE

11.03.2026

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Fanchon Le Monze, adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique, budget des ports.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Valérie Pitel avec procuration à Patrick Berthelot
- Françoise Ségalen avec procuration à Jean-Luc Guénnégues

Formant la majorité des membres en exercice.

Célia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Excusée : Flavie Robin, Trésorière

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	28
Présents	26
Votants	28

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services – Brigitte Tertu, responsable des Finances -Yoann Lotte, chargé de communication – Catherine Caparros, responsable des ressources humaines, Marina Ely, Assistante de direction

N° 009/2026

OBJET :

1 – FINANCES

1-9) Demande de subvention Pacte 2030 – Installation d'une VMC en Mairie

Depuis plusieurs années, la collectivité poursuit la rénovation thermique de ses bâtiments communaux afin de contribuer à une consommation plus sobre de ses énergies tout en améliorant le confort des usagers.

Pour l'année 2026, la commune a fait le choix de consacrer une partie de ses investissements pour l'installation d'une Ventilation Mécanique Contrôlée en mairie.

Le montant des travaux est évalué à 171 951 € HT.

Cette opération entrant parfaitement dans le cadre de la politique départementale menée au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 1, M. le Maire propose de solliciter son financement pour un montant de 60 000 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve la proposition de M. le Maire et solliciter une demande de financement auprès du Département au titre du Pacte Finistère 2030 - Volet 1 pour un montant de 60 000 € HT ;
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Crozon, le 6 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE CROZON (Finistère)

Patrick BERTHELOT

Le Maire certifie que la présente délibération
a été déposée en Préfecture de Quimper
au titre du contrôle de légalité
le
et qu'elle a été notifiée aux intéressés
le

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20260305-009-2026-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2026